MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

7ème année N° 43

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

DLP 18-12-69 080730

BULLETIN TECHNIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES DU LANGUEDOC-ROUSSILLON

AVEYRON. AUDE. GARD. HÉRAULT. LOZÈRE. PYRÉNÉES-ORIENTALES

MONTPELLIER - 16, Rue de la République - Tél. 72 58-72 - C. C. P. 52 38 57

Edition générale N° 11 Décembre 1959

/INFORMATIONS/

LES TRAITEMENTS d'HIVER

Vignoble : L'exécution de traitements d'hiver permet de lutter contre divers parasites de la vigne : les cochenilles, l'excoriose, l'esca.

Les cochenilles sont détruites par des pulvérisations d'huile d'anthracène, d'huile d'anthracène jaune, d'oléoparathion. Utiliser des appareils donnant au moins 8 kg de pression.

L'excoriose est surtout justiciable de l'arsenite de soude, de l'huile d'anthracène jaune et des colorants nitrés.

L'esca devra être traitée à l'arsenite de soude 2 à 3 semaines avant le débourrement. Il faut 400 l. de bouillie par hectare.

La pyrale est détruite par les traitements à l'arsenite de soude.

Les traitements d'hiver seront effecaces à la condition d'employer des doses importantes de bouillie. Il faut que toute la souche soit mouillée et que les anfractuosités de l'écorce soient pénétrées par le liquide.

Ne pas traiter par temps humide.

L'arsenite de soude est un poison violent dont l'usage est strictement réglementé. L'utiliser avec précaution.

Vergers : Les traitements d'hiver sont généralement superflus sur les jeunes arbres. Dans les plantations d'âge moyen (8-10 ans), il est utile d'exécuter des pulvérisations hivernales au moins une année sur trois pour combattre divers parasites secondaires qui échappent souvent aux traitements exécutés pendant lapériode de végétation.

Les traitements d'hiver sont indispensables ou obligatoires dans les rares vergers où existe la cochenille du mûrier (diaspis pentagone) et le pou de san josé (Quadraspidiotus perniciosus).

Les traitements d'hiver sont également indispensables sur les arbres négligés et envahis par les parasites au cours de l'année précédente sur les très vieux arbres ainsi que dans les exploitations dont le matériel est insuffisant pour permettre la réalisation rapide de traitement sur l'ensemble du verger (plus de 3 jours).

En travail préparatoire aux traitements éliminer les rameaux morts et les rameaux chancreux, les fruits momifiés.

Les plaies importantes seront désinfectées au sulfate de cuivre ou bien enduites d'une spécialité à l'oxyde de fer et de mercure (type kankertox) ou à l'oxyquinoléine (type quinochancre).

Dès le début janvier, et lorsque les conditions climatiques le permettront, commencer les pulvérisations à l'aide de :

Huiles de goudron	= Huiles d'anthracène	(Ovicides et décapants
Huiles de pétrole	= Huiles blanches	(Coccides (contre les cochenilles)
Colorants	= Dinitroorthocrésylate de soude	(Ovicides et fongicides
:	= Dinitrophénate de soude	(
Huiles jaunes	= Mélange d'huile blanche et de colorants	(
	= ou d'huile d'anthracène ou de colorants	(
Oléoparathion	= Mélanges industriels d'huile blanche et	(Ovicides et Coccides
Oléomalathion	= de parathion ou de malathion	(

P../302

Cloque : La protection préconisée par notre bulletin du 9 novembre a été généralement lavée par les pluies. La renouveler.

Remarques générales relatives aux traitements d'hiver :

- Respecter les doses d'emploi indiquées par les fabricants
- Ne pas traiter par grand vent
- Ne pas traiter lorsqu'il gèle
- Lessiver les arbres.

DESINFECTION DES SOLS EN HORTICULTURE

Champignons et bactéries, présents dans le sol et les terreaux, contaminent les plants au début de leur développement. On prévient ces maladies :

- en utilisant pour les semis des terreaux vierges, indemnes de germes de maladies

ou - en désinfectant les terreaux déjà utilisés

et - en désinfectant les graines de semences.

A - DESINFECTION DU SOL

Désinfection par la chaleur : Une désinfection relative et suffisante est obtenue lorsque la température du sol atteint 90°.

Si la désinfection du sol est délicate et exige un matériel coûteux, les pots et godets peuvent être désinfectés en les trempant pendant 5-6 minutes dans un récipient d'eau bouillante.

De petits volumes de terre peuvent être partiellement stérilisés en les arrosant d'eau bouillante.

Désinfection par les produits chimiques : Nous retiendrons deux produits :

FORMOL : Procédé très économique.

Utilisé à la dose de 1 litre de formol, pour 40 litres d'eau ; il faut 10 litres de cette solution par m2 répandu par arrosage. Après traitement, couvrir la terre pendant 48 heures avec des sacs imbibés de cette solution ; on peut semer ou planter 10-12 jours plus tard.

PENTACHLORONITROBENZENE : Des essais récents ont montré l'intérêt de ce produit dans la lutte contre Sclerotinia minor, responsable de la pourriture du collet de la laitue et de diverses plantes.
Utilisé à la dose de 10-20 g. de matière active par m2, avant semis ou plantation.

B - DESINFECTION DES GRAINES

Champignons et bactéries peuvent adhérer aux graines et infecter les jeunes plants pendant la germination. On désinfectera les graines :

- par poudrage. Saupoudrer les graines avec une poudre du commerce à base de Mercure, de T.M.T.D. ou de Quinoléine. Graines et poudres sont mises dans un récipient fermant hermétiquement. Agiter pendant quelques minutes.

AVIS à NOS ABONNES

Pour la plupart des abonnés ce numéro est le dernier bulletin auquel ils ont droit au titre de l'année 1959.

Si vous ne l'avez pas encore fait, renouvelez immédiatement votre abonnement afin qu'il ne se produise aucune interruption dans le service de nos publications (Bulletin technique et Phytoma). N'oubliez pas de nous indiquer s'il s'agit d'un réabonnement.

Ecrivez lisiblement vos nom et adresse (en lettres d'imprimerie).

Si le service des Avertissements Agricoles doit être fait à une adresse différente de celle de votre domicile, indiquez-le de façon précise.

Utilisez de préférence les versements à notre compte de chèques postaux (formule ci-jointe).

Nous vous rappelons que le tarif des abonnements est ainsi fixé :

- Abonnement simple . . . . (1.200 Fr (12 N.F.)
  (une série d'avis plus Phytoma)
- Abonnement collectif (avec un seul exemplaire de Phytoma) 1.200 Fr (12 N.F.) plus 300 Fr (3 N.F.) par série d'avis supplémentaire expédiée à la même adresse.

Les personnes désirant recevoir toutes les éditions du Bulletin technique de la Station d'Avertissements Agricoles du Languedoc-Roussillon devront régler le montant de deux abonnements simples, soit 2.400 Fr (24 N.F.).

L'Inspecteur de la
Protection des Végétaux,
P.BERVILLE

Le Contrôleur chargé des
Avertissements Agricoles,
L.L.TROUILLON